

Image not found or type unknown



## Héritage d'un terrain

Par **Altan**, le **05/12/2019** à **13:51**

Ma mère, ma soeur et moi sont propriétaires d'un terrain de 2700 m<sup>2</sup> non constructible. Un promoteur nous propose deux parcelles de 400 m<sup>2</sup> constructibles à ma soeur et moi. Ce terrain est estimé actuellement à 85000€, soit 31€ le m<sup>2</sup>, les parcelles viabilisées seront estimées à plus de 100 000€, soit près de 300€ le m<sup>2</sup>.

Est-il préférable que notre mère nous fasse donation de sa part avant projet, pour éviter de payer la plus value à l'état si elle décède après, ou est-ce que cela ne changera rien?